

## MasterFlow 678 PART B

Version 1.1 Date de révision: 06/22/2022 Numéro de la FDS: 000000261360 Date de dernière parution: 08/24/2020  
Date de la première version publiée: 08/24/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterFlow 678 PART B  
Code du produit : 000000000051681613 000000000051681613  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1  
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 1  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

## MasterFlow 678 PART B

Version 1.1      Date de révision: 06/22/2022      Numéro de la FDS: 000000261360      Date de dernière parution: 08/24/2020  
Date de la première version publiée: 08/24/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/ .?.  
P303 + P361 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage:**

P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

## MasterFlow 678 PART B

Version 1.1      Date de révision: 06/22/2022      Numéro de la FDS: 000000261360      Date de dernière parution: 08/24/2020  
 Date de la première version publiée: 08/24/2020

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Mélange

**Composants**

| Nom Chimique  | Nom commun/Synonyme   | No.-CAS    | Concentration (% w/w) |
|---|---|------------|-----------------------|
| acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylène-pentamine | Acides gras de tallöl, produits de réaction avec la tétraéthylène-pentamine | 68953-36-6 | >= 50 - < 70          |
| 3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine   | Tétraéthylène-pentamine   | 112-57-2   | >= 10 - < 20          |
| 2,4,6-tri-(diméthylamino-méthyl)phénol                                      | 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol                                       | 90-72-2    | >= 5 - < 10           |
| bis[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol  | 71074-89-0 | >= 1 - < 5            |
| bisphénol A   | 4,4'-Isopropylidène-diphénol  | 80-05-7    | >= 0.1 - < 1          |

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

## MasterFlow 678 PART B

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/24/2020              |
| 1.1     | 06/22/2022        | 000000261360      | Date de la première version publiée:<br>08/24/2020 |

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque de graves brûlures.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de nuire à la fertilité.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote  
Oxydes de carbone  
fumées  
noir de carbone  
gaz/vapeurs corrosifs

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

## MasterFlow 678 PART B

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/24/2020              |
| 1.1     | 06/22/2022        | 000000261360      | Date de la première version publiée:<br>08/24/2020 |

|   |  |
|---|--|
| contre l'incendie et l'explosion                          | : l'incendie.  |
| Conseils pour une manipulation sans danger                | : Manipuler et ouvrir les récipients avec prudence.<br>Porter un équipement de protection individuel.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Éviter la formation d'aérosols.<br>Maintenir les récipients hermétiquement clos.<br>Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.                 |
| Conditions de stockage sûres                              | : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.<br>Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.<br>Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.<br>Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.<br>Protéger de l'action directe des rayons de soleil.<br>Stocker à l'abri du gel.  |
| Température de stockage recommandée                       | : > 0 °C   |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage          | : PROTÉGER DU GEL.   |

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité bien ajustées (contre les agents chimiques) et un écran facial.

Protection de la peau et du : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'acti-

## MasterFlow 678 PART B

Version 1.1      Date de révision: 06/22/2022      Numéro de la FDS: 000000261360      Date de dernière parution: 08/24/2020  
Date de la première version publiée: 08/24/2020

---

corps      vité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures de protection      : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène      : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect      : liquide

Couleur      : ambre

Odeur      : ammoniacal(e)

Seuil olfactif      : Donnée non disponible

pH      : neutre à légèrement alcalin

Point de fusion      : Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation      Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition      : > 100 °C

Point d'éclair      : > 110 °C

Taux d'évaporation      : Pas de données applicables disponibles.

Inflammabilité (liquides)      : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure      : Pas de données applicables disponibles.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure      : Pas de données applicables disponibles.

---

## MasterFlow 678 PART B

Version 1.1      Date de révision: 06/22/2022      Numéro de la FDS: 000000261360      Date de dernière parution: 08/24/2020  
Date de la première version publiée: 08/24/2020

---

|                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| Pression de vapeur                    | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité de vapeur relative            | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité relative                      | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité                               | : | 0.96 gcm <sup>3</sup> (20 °C)   |
| Solubilité(s)                         |   |   |
| Hydrosolubilité                       | : | Donnée non disponible   |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Température d'auto-inflammabilité     | : | Donnée non disponible   |
| Température de décomposition          | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité                             |   |   |
| Viscosité, dynamique                  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Viscosité, cinématique                | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Propriétés explosives                 | : | Non explosif  |
| Propriétés comburantes                | : | Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant  |
| Point de sublimation                  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Poids moléculaire                     | : | Donnée non disponible   |

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

|                                      |   |   |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité                           | : | Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Stabilité chimique                   | : | Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.                  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.                  |
| Conditions à éviter                  | : | Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.  |
| Matières incompatibles               | : | Agents oxydants   |

## MasterFlow 678 PART B

Version 1.1 Date de révision: 06/22/2022 Numéro de la FDS: 000000261360 Date de dernière parution: 08/24/2020  
Date de la première version publiée: 08/24/2020

---

alcalis forts  
Acides

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.



## MasterFlow 678 PART B

Version 1.1 Date de révision: 06/22/2022 Numéro de la FDS: 000000261360 Date de dernière parution: 08/24/2020  
Date de la première version publiée: 08/24/2020

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:****acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

---

## MasterFlow 678 PART B

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/24/2020              |
| 1.1     | 06/22/2022        | 000000261360      | Date de la première version publiée:<br>08/24/2020 |

lages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Réglementations internationales

## UNRTDG

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Numéro ONU                         | : UN 2320                |
| Nom d'expédition des Nations unies | : TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE |
| Classe                             | : 8                      |
| Groupe d'emballage                 | : III                    |
| Étiquettes                         | : 8                      |

## IATA-DGR

|  |                          |
|--|--------------------------|
| UN/ID No.  | : UN 2320                |
| Nom d'expédition des Nations unies               | : Tetraethylenepentamine |
| Classe   | : 8                      |
| Groupe d'emballage                               | : III                    |
| Étiquettes                                       | : Corrosive              |
| Instructions de conditionnement (avion cargo)    | : 856                    |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 852                    |

## Code IMDG

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Numéro ONU                         | : UN 2320                |
| Nom d'expédition des Nations unies | : TETRAETHYLENEPENTAMINE |

Mélange

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Classe             | : 8        |
| Groupe d'emballage | : III      |
| Étiquettes         | : 8        |
| EmS Code           | : F-A, S-B |
| Polluant marin     | : non      |

## Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

## TDG

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Numéro ONU                         | : UN 2320                |
| Nom d'expédition des Nations unies | : TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE |

Mélange

|                    |       |
|--------------------|-------|
| Classe             | : 8   |
| Groupe d'emballage | : III |

## MasterFlow 678 PART B

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/24/2020              |
| 1.1     | 06/22/2022        | 000000261360      | Date de la première version publiée:<br>08/24/2020 |

Étiquettes : 8  
Code ERG : 153  
Polluant marin : non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**NPRI Composants** : bisphénol A

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement eu-

## MasterFlow 678 PART B

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/24/2020              |
| 1.1     | 06/22/2022        | 000000261360      | Date de la première version publiée:<br>08/24/2020 |

---

ropéen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 06/22/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR